

Bruxelles contre les chasses

Quinze jours avant les élections, le Réseau Bruxellois de Collectif de chômeurs a rassemblé un millier de manifestants « contre les chasses aux chômeurs et pour le changement de politiques ».

Arnaud Lismond (CSCE)

L'avenue avait commencé un an plus tôt. Quarante militants bruxellois avaient alors fondé ce réseau au nom de leurs organisations respectives (1). Il s'agit d'un front pluraliste comprenant à la fois les organisations de chômeurs FGTB et CSC Bruxelloises, des collectifs de chômeurs locaux, des associations directement en contact avec la problématique du chômage, mais également des associations féministes.

La première étape dans la constitution de ce réseau fut la définition d'un mode de structuration du travail commun et l'adoption d'un texte « Appel du Réseau Bruxellois de Collectifs de Chômeurs - Chasse aux chômeurs : unissons-nous pour changer de politiques ! » définissant les revendications communes qui nous rassemblent (disponible sur www.tousensemble.be).

Non à un très mauvais accord

Le 6 décembre 2013, le Réseau organisait un rassemblement symbolique « contre les chasses aux chômeurs et leur régionalisation » devant le cabinet de Rudy Vervoort, ministre-président bruxellois, « pour dénoncer les chasses aux chômeurs et l'intensification de celles-ci à travers un projet d'accord de coopération entre les Régions et l'Etat Fédéral, qui sera bientôt discuté au Parlement Bruxellois ».

A cette occasion le Réseau a été reçu par des membres du cabinet du ministre-président, auxquels nous avons communiqué notre analyse : « Si cet accord est adopté, les offices régionaux de placement devront encore plus participer à la machine à exclusions, notamment à travers la multiplication des convocations de chômeurs et le développement des transmissions de données à l'Onem. » Nous leur avons également demandé de ne pas

soumettre à la ratification du parlement bruxellois cet exécutable accord, qui ne fera que détériorer la situation des chômeurs bruxellois. Si nous n'avons pas reçu de réponse favorable du ministre-président, force est de constater que la législature s'est clôturée sans que cet accord ne soit approuvé par les parlements, ce qui est une très bonne chose pour l'avenir. Nous n'y sommes peut-être pas pour rien...

Après cette première action, le réseau s'est fixé pour objectif de contribuer à porter, à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale, la question des chasses aux chômeurs dans la campagne électorale. Pour ce faire, il a, dès le mois de janvier, lancé l'organisation d'une manifestation, fixée au 11 mai, et revendiquant le « retrait des mesures Anti-chômeurs/ses », « Non aux exclusions et aux sanctions », « Pour un changement de politiques ».

Mobilisation

200.000 tracts invitant à la manifestation furent distribués de la main à la main par les membres du réseau. Nous avons été bien accueillis dans les milieux, mais nous y avons rencontré un grand sentiment de résignation : « Est-ce que ça servira à quelque chose de manifester? », « C'est voté, c'est trop tard », « C'est est il y a dix ans qu'il aurait fallu se mobiliser ». Mais aussi le repli sur soi, l'égoïsme, parfois à très courte vue : « Merci, mais je travaille », « Je vais quitter le chômage dans dix jours »...

Nous avons écouté. Ceux qui voulaient nous faire part de leurs difficultés ou de leurs questions : « Nous sommes des anciens de VW-Forest, nous

avons été licenciés il y a près de dix ans, mais depuis, nous ne nous sommes jamais vraiment recasés. On travaille un ou deux jour en intérim. Ils nous appellent pour boucher des trous. » « J'ai cinquante ans. Je travaillais dans le secteur informatique. J'ai été malade plus de six mois. Dès que j'ai repris le travail, mon patron m'a licencié. Ma femme m'a quitté. Depuis, je cours derrière les intérim. » « Mon fils sortait des études, il a tellement été harcelé par l'Onem qu'il a décidé de renoncer à obtenir des allocations. Il ne veut plus les voir. Il dit qu'il va se débrouiller. » « Je travaille en ALE depuis plusieurs années, comme ça je suis protégée. Pas de prime de fin d'année, rien... c'est de l'exploitation. »



aux chômeurs

« Je ne demande pas mieux qu'on me chasse du chômage, mais pour me donner un emploi ! »

Nous avons également dû clarifier notre position : « Non, nous ne disons pas que les gens ne doivent pas chercher de l'emploi, mais nous demandons qu'il n'y ait pas de sanction au motif d'un manque de disponibilité sur le marché de l'emploi s'il n'y a pas eu de refus d'une proposition d'emploi convenable. » Quitte à en décevoir d'autres, estimant quant à eux que « défendre le droit au chômage, c'est dépassé » et qu'« il faut plutôt défendre le droit au revenu à vie ». Enfin, nous avons vu des visages qui s'ouvraient lorsque les personnes prenaient conscience que tout le monde était concerné, car le but des mesures (exclure du chômage, diminuer les allocations...) était avant tout de forcer à travailler à n'importe quelles conditions pour faire pression à la baisse sur les conditions de travail et les salaires : « Ça c'est intéressant ! »

Censurés par le bourgmestre d'Ixelles

Cette large mobilisation pour porter la défense de l'assurance chômage au sein de la campagne électorale n'était manifestement bien vue par certains mandataires politiques. Le 23 mars, nous avons prévu de déployer notre calicot « Retrait des mesures anti-chômeurs » et de distribuer les tracts d'invitation à la manifestation dans l'espace public à proximité de l'entrée de l'immeuble Flagey, à Ixelles, où le PS tenait son congrès de campagne. C'était l'occasion d'attirer l'attention des membres du PS (et des médias) présents sur notre marche et nos revendications. Mais, à peine avions nous commencé la distribution et déployé notre banderole que la police de la zone Bruxelles-Ixelles nous interdisait tant le déploiement du calicot que la distribution de tracts, au motif que cela aurait nécessité une autorisation préalable du Bourgmestre Decourty (PS).

Plus précisément, elle se référait à l'article 11 du règlement de police d'Ixelles qui dispose que « la vente ou la distribution dans un but publicitaire d'imprimés, échantillons, écrits, gravures, photos ou dessins ainsi que de journaux à la criée est interdite sur tout l'espace public sans l'autorisation du Bourgmestre ou du service délégué par lui à cet effet ». Nous eûmes beau faire remarquer qu'il s'agissait d'une entrave inacceptable à notre droit démocratique d'exprimer et de diffuser nos opinions, que nos écrits étaient de nature politique et non publicitaire, rien n'y fit. Les policiers empêchèrent notre interpellation (pacifique, respectueuse et dans l'espace public) des congressistes du PS. La police d'Ixelles fut ainsi instrumentalisée pour empêcher toute « fausse note » dans la communication autour de ce « Congrès de campagne ».

Une manifestation finalement autorisée

L'obtention de l'autorisation de manifester, en pleine période électorale, fut elle-même un long parcours semé d'embûches. En principe, manifester est un droit fondamental, lié à la liberté d'expression. Il revient néanmoins au Bourgmestre d'autoriser les manifestations et il peut refuser cette autorisation en cas de risques de troubles importants de l'ordre et de la sécurité publique, si d'autres groupes ont déjà obtenu une autorisation ou s'il est impossible d'en assurer l'encadrement.

L'obtention de cette autorisation pour la manifestation du 11 mai a cependant été tout sauf une formalité. Bien que nous ayons introduit nos demandes d'autorisation auprès des Bourgmestres concernés (Bruxelles-Ville, St-Gilles, Schaerbeek) le 20 janvier, c'est seulement plus de trois mois plus tard, après une longue bataille administrative, que nous avons reçu la notification de son autorisation, non sans restrictions (lire l'encadré p.36).

Dans la rue, contre les chasses

Malgré ces obstacles et une météo peu favorable, plus de 1.000 personnes étaient réunies le 11 mai à Bruxelles. Nous avons manifesté ensemble, travailleurs avec ou sans emploi, membres de la FGTB ou de la CSC, membres ou travailleurs d'associations concernées... tous unis



LA CONTESTATION CRIMINALISÉE

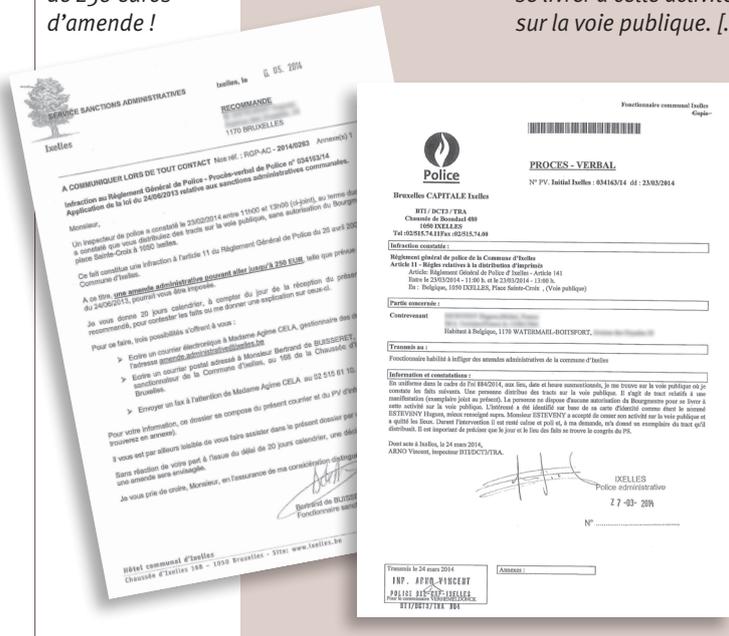
La police communale d'Ixelles, sous l'autorité de son bourgmestre, nous a interdit de distribuer dans l'espace public (à l'entrée du Congrès du PS) notre tract d'appel à la manifestation. Cela est contraire aux droits démocratiques fondamentaux et notamment à notre Constitution qui prévoit en son article 25 que « la censure

ne pourra jamais être établie ». Mais au-delà de l'interdiction, la distribution a donné lieu à un procès-verbal de la police d'Ixelles : « Une personne distribue des tracts sur la voie publique. Il s'agit de tracts relatifs à une manifestation. La personne ne dispose d'aucune autorisation du Bourgmestre pour se livrer à cette activité sur la voie publique. [...]

Monsieur E. a accepté de cesser son activité sur la voie publique et a quitté les lieux. [...] Il est important de préciser que le jour et le lieu des faits se trouve [sic] le congrès du PS ». Sur cette base, la commune d'Ixelles a engagé, à travers son « Fonctionnaire sanctionneur » une procédure de sanction : « Vous distribuez des tracts sur la voie publique sans autorisation du Bourgmestre [...] à ce titre, une amende administrative pouvant aller jusqu'à 250 euros, telle que prévue par la loi du 24/06/2013, pourrait vous être imposée ».

Il s'agit d'une tentative de criminalisation de l'exercice légitime des droits démocratiques et d'un abus de pouvoir manifeste de la part du bourgmestre Decourty. Nous ne manquerons pas de demander par toutes voies utiles le respect de nos droits et la sanction de ceux qui les méprisent.

A Ixelles, communiquer ses opinions dans un tract est passible de 250 euros d'amende !



CDH a expliqué qu'il était impossible de revenir en arrière « vu que les partis flamands s'y opposent » tandis que celui du PS a défendu les mesures de 2004 (NDLR: le contrôle renforcé des chômeurs) au motif qu'elles seraient – selon lui – plus favorables que les dispositions antérieures (exclusion des cohabitants chômeurs de longue durée), et a indiqué que le PS était prêt à défendre « que l'on revienne sur la mesure de limitation des allocations d'insertion à trois ans », mais pas sur les autres mesures prises en 2012. Pour ce qui nous concerne, nous sommes heureux d'avoir, avec le



⇒ pour la défense du droit au chômage. Plusieurs partis politiques avaient également tenus à exprimer leur soutien par une présence visible, à commencer par Ecolo et le PTB, sans oublier le PSL, Vega ni quelques mandataires PS, présents à titre personnel.

Les candidats interpellés

Enfin, au-delà de la manifestation, le Réseau Bruxellois de Collectif de chômeurs a organisé, le 22 mai, une conférence-débat sur le thème « Qui arrêtera les chasses aux chômeurs ? », à laquelle il avait invité des représentants des principaux partis politiques de gauche ou centristes. Force fut de constater que seuls les partis n'ayant pas participé aux majorités fédérales qui ont adopté

les mesures contestées ont envoyé des représentants de haut niveau : Zoé Génot, députée sortante Ecolo, Michel Colson, député et Secrétaire général du FDF, Benjamin Pestieau, tête de liste PTB-Go à la Chambre. Tandis que le PS a délégué Matthieu Degrez (48^e candidat sur la liste régionale) et le CDH, Tewfik Sahih (attaché à la cellule emploi du Cabinet de Céline Frémault)...

Si Ecolo, le PTB-Go et le FDF indiquaient qu'ils étaient prêts à demander (fermement pour les premiers, plus prudemment pour le dernier) le retrait des mesures en cas de participation à un gouvernement fédéral et à en faire une condition de participation, ce ne fut le cas ni des représentants du CDH, ni du PS. Celui du

Réseau Bruxellois de Collectif de chômeurs atteint une étape importante dans la construction, à l'échelle bruxelloise, d'un large de front de résistance contre les mesures anti-chômeurs.

Nous avons démontré notre capacité de nous unir et à agir collectivement, avec le soutien des organisations syndicales, pour briser l'isolement des chômeurs et la résignation face aux mesures adoptées, pour faire entendre notre appel au changement. Il s'agit d'un travail de longue haleine remettre le peuple en mouvement pour la défense de ses droits. Il nous faudra poursuivre sans illusions ni découragement. « Point de cantiques : tenir le pas gagné. » (Rimbaud) A suivre... □

1. « Réseau bruxellois des Chômeurs : quand la résistance s'organise », Luca Ciccio, Ensemble ! 80, octobre 2013.